



Visa d installation pour algerien vivant deja en france

Par **kahena**, le **26/02/2014** à **17:26**

bonjour
je suis mariee avec un algerien arrive en france en 2011 et actuellement en situation irreguliere
na la prefecture, pour une premiere demande de visa, on nous a indique qu il fallait un visa d installation
peut on l obtenir au consulat algerien a paris ou faut il retourner en algerie pour le demander ?
en sachant que mon mari ne pourra peut etre pas quitter son pays pour rentrer avec moi en france....
merci d avance pour vos reponses

Par **yaniko**, le **02/03/2014** à **10:58**

bonjour kahina
en peut pas avoir un visa d installation dans un territoire au pret du consulat de l'origine de la personne ca veut dire que vous ne pouvez pas l avoir ni au consulat de l'algerie a paris ni au pret des autorité algérienne en algerie mais vous pouvez l avoir au consulat francaise en algerie cest bien claire
en las je comprend deux choses dans votre cas
-Que vous ete de nationalité francaise car il vous ont dit a la prefecture il faut un visa d installation pour votre marié si non ca sera plus compliqué
-Que votre marié est entré en france illégalement (sans visa) si vous voyez ce que je veut dire ?
alors si vous ete de nationalité francaise et que votre marié est rentré en france sans visa il y a des grandes chances d avoir ce visa d installation que il vas demander au pret du consulat francaise en algerie mais il faut que vous auriez un livre de famille que vous ete marier ici en france quoi, il aura toute votre soutien en cas ou ?....
Si non ci il est rentré avec un visa et que vous ete de nationalité francaise y a pas de raison que la prefecture vous demande un visa d installation .(je repete qu'il doit demander au pret de consulat francaise en algerie)
en un peut plus de details sur votre cas pour voir clairement les choses kahina
bonne courage